



2024 / 51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

EXCUSE : M. GSELL Bernard

Date de Convocation :
16 mai 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 23

Madame Evelyne KALIAKOURAS est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Refacturation du ménage de fin de chantier des travaux du bassin couloir de marche par la Société des Eaux Thermales de La Léchère

Le Président informe le conseil communautaire que la Société des Eaux Thermales refacture à la CCVA les dépenses liées au nettoyage de fin de chantier du Bassin couloir de marche des Thermes de La Léchère.

Le montant de cette refacturation est de 35 390,00 € TTC.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

